



SÉANCE DU 28 AVRIL 2015



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 22 avril 2015 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2015, à 19 h, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

Mme JULIEN a été désignée en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GENTIL, Mme VERCOUSTRE, Mme ROZETTE, adjointes, Mme STIEVENARD, M. JALBY, M. TOURE, M. AMROUCHE, M. GALATEAU, Mme GRESPIER, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom, respectivement à Mme MAUGUIEN-SICARD, Mme RAHMAOUI, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme GLANDUS, Mme RIVET, M. LEONIE, Mme ROBERT, M. LOMBERTIE, M. LAGEDAMONT.

M. RODET a quitté la séance à partir du dossier n°11 (Programme de rénovation urbaine des quartiers de La Bastide, Beaubreuil et du Val de l'Aurence – Avenant de sortie de convention – Avenants aux marchés et attribution de marchés) et a donné pouvoir à Mme BARRUCHE.

M. GERARD a quitté la séance à partir du dossier n°22 (Convention de fourniture de chaleur entre la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole et le réseau de chaleur de Beaubreuil – Avenant n°1) et n'a pas donné pouvoir en son absence.

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE SÉANCES DES 16 DÉCEMBRE 2014
ET 11 FÉVRIER 2015**

Le Conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances des 16 décembre 2014 et 11 février 2015.

VŒUX ET MOTIONS

Un vœu est présenté par les groupes « Aïmons Limoges » et « Limoges Alternance », en hommage à Robert Maloubier, dit « Bob » Maloubier, ancien résistant, décédé le 20 avril 2015, qui fut un des libérateurs de la Ville de Limoges, demandant qu'une délibération soit présentée lors d'un prochain Conseil municipal pour l'attribution du nom de Robert Maloubier à une rue, une place ou une école de la Ville de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS

COMMUNICATION - AQUARIUM DU LIMOUSIN - MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'OUVERTURE DES LOCAUX SITUÉS À LIMOGES 2, BOULEVARD GAMBETTA

Suite à la demande d'extension de cet équipement, M. le Préfet de la Haute-Vienne a pris, le 24 février 2015, un arrêté modifiant l'autorisation d'ouverture de l'Aquarium du Limousin, conformément à l'arrêté ministériel du 25 mars 2004 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale et étrangère,

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION - SOCIÉTÉ JUPITER AUTOMOBILES - ARRÊTÉ IMPOSANT
DES PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE CENTRE VHU
EXPLOITÉ À LIMOGES 64, RUE DE NEXON**

Par arrêté en date du 27 février 2015, M. le Préfet de la Haute-Vienne a prescrit des mesures complémentaires à la société JUPITER AUTOMOBILES pour l'exploitation de son centre VHU, 64, rue de Nexon.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION - SOCIÉTÉ FINIMÉTAUX - ARRÊTÉ AUTORISANT LA MISE
EN PLACE D'UNE INSTALLATION D'APPLICATION DE PEINTURE EN POUDRE
SUR LE SITE D'EXPLOITATION SITUÉ À LIMOGES - ZI DE ROMANET - RUE
LÉONARD SAMIE**

M. le Préfet de la Haute-Vienne a pris, le 26 février 2015, un arrêté autorisant la société FINIMÉTAUX à mettre en place une installation d'application de peinture en poudre, dans le cadre de l'exploitation de ses activités de traitement de surface, rue Léonard Samie en Zone Industrielle de Romanet et lui fixant, également, des prescriptions additionnelles relatives au fonctionnement de cette nouvelle installation.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**COMMUNICATION - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE
RECHERCHE - MODIFICATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES POUR
L'EXPLOITATION D'UN INCINÉRATEUR D'ANIMAUX DE COMPAGNIE SITUÉ
À LIMOGES, AVENUE DU PROFESSEUR JOSEPH DE LÉOBARDY**

Après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, M. le Préfet de la Haute-Vienne a pris un arrêté modifiant les prescriptions applicables au Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche, pour l'exploitation d'un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie avenue du Professeur Joseph de Léobardy.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

**CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'EDUCATION DES ORGANISMES
PROFESSIONNELS ET SPORTIFS - CHEOPS 87 - CONSEIL D'ADMINISTRATION
- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

Le Conseil municipal désigne Mme Geneviève MANIGAUD en qualité de déléguée suppléante pour siéger au conseil d'administration du Centre d'Hébergement et d'Education des Organismes Professionnels et Sportifs CHEOPS 87, en remplacement de Mme Sandrine ROTZLER désignée en qualité de délégué titulaire pour siéger au sein de cette instance, suite à son élection au Conseil départemental de la Haute-Vienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE LIMOGES BELLEGARDE - MODIFICATION DES STATUTS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU COMITÉ SYNDICAL

L'année 2015 est une année déterminante pour l'avenir de l'Aéroport de Limoges Bellegarde. Celui-ci, fortement impacté par des changements structurels importants, doit, en effet, faire évoluer sa gouvernance et ses modes de gestion pour prendre en compte les réalités économiques et le nouveau cadre imposé par l'Union Européenne.

Dans l'attente de la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif en cours, il convient, dès à présent, de prendre en compte le retrait partiel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, laquelle, du fait de mesures qui lui ont été imposées par l'Etat, s'est déclarée dans l'incapacité d'honorer sa contribution financière au syndicat.

Le comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges Bellegarde (SMALB), réuni le 23 mars 2015, a, ainsi, approuvé la modification des statuts qui en découle en ce qui concerne, notamment, la composition du comité syndical ainsi que les nouvelles participations financières des membres du syndicat, prévues comme suit :

- Région Limousin : 14,9/30^{ème},
- Département de la Haute-Vienne : 7,5/30^{ème},
- Ville de Limoges : 7,5/30^{ème},
- CCI de Limoges et de la Haute-Vienne : 0,1/30^{ème}.

A l'initiative du Maire de Limoges, la discussion a, par ailleurs, été ouverte à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, afin que celle-ci puisse préparer sa prise de responsabilités dans la structure, l'aéroport s'analysant comme un outil de développement économique qui dépasse largement les frontières communales.

Le Conseil municipal :

- approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges Bellegarde,
- autorise le Maire à notifier la présente délibération du Conseil municipal au Président du Syndicat mixte de l'Aéroport de Limoges Bellegarde,
- autorise le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- procède, au scrutin secret, à la désignation en son sein de 7 délégués titulaires et de 7 délégués suppléants pour représenter la Ville de Limoges au Comité Syndical.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS

A l'issue du vote par bulletins secrets
auquel il a été procédé, sont élus délégués
de la Ville de Limoges au Comité syndical

du Syndicat Mixte de l'aéroport
de Limoges Bellegarde,

en qualité de titulaires :

- M. COINAUD,
- Mme GLANDUS,
- M. LEONIE,
- M. GUERIN,
- M. UHLEN,
- M. CUBERTAFOND,
- Mme BEAUBATIE.

en qualité de suppléants :

- Mme PIQUET-LAVAIRE,
- Mme MAUGUIEN-SICARD,
- Mme GENTIL,
- M. HANUS,
- Mme STIEVENARD,
- Mme TREHET,
- M. VAREILLE.

GARANTIES D'EMPRUNT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

DOM'AULIM - ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS À USAGE LOCATIF SITUÉS AU LIEU-DIT LE CHAMBEAU À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 294 150 € SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 20257 DU 2 MARS 2015 - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 3.294.150 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 28 logements sociaux au lieudit « Le Chambeau »,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**DOM'AULIM - RÉHABILITATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 1, RUE
GALLIÉNI À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 435 000 €
SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR
CONTRAT N° 20659 DU 12 MARS 2015 - GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 435.000 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la réhabilitation de 6 logements sociaux, 1 rue Galliéni,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

DOM'AULIM - CHANGEMENT D'USAGE, EN LOGEMENT ADAPTÉ, D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 1, RUE GALLIÉNI À LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 67 753 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 20658 DU 12 MARS 2015 - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 67.753 € souscrit par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la transformation en logement adapté d'un local commercial sis 1, rue Galliéni,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**LIMOGES HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 6 LOGEMENTS DU
PARC SOCIAL PUBLIC SITUÉS 9, RUE DE CHÂTEAUROUX À LIMOGES -
EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 456 600 € SOUSCRITS AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 20788 DU 13
MARS 2015 - GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de six emprunts d'un montant total de 456.600 € souscrits par Limoges Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et la réhabilitation de 6 logements sociaux 9, rue de Châteauroux,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LIMOGES HABITAT - RÉHABILITATION DE 6 LOGEMENTS DU PARC SOCIAL
PUBLIC SITUÉS 9, RUE DE CHÂTEAUROUX À LIMOGES - EMPRUNT D'UN
MONTANT TOTAL DE 96 000 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 20790 DU 13 MARS 2015 - GARANTIE
DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 96.000 € souscrit par Limoges Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la réhabilitation de 6 logements sociaux, 9 rue de Châteauroux,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SOCIÉTÉ DU CENTRE POUR L'AMÉNAGEMENT, LE LOGEMENT ET
L'IMMOBILIER SOCIAL DÉNOMMÉE SCALIS - FINANCEMENT D'UNE
OPÉRATION DE TRANSFERT DE PATRIMOINE : RACHAT PAR SCALIS À ICF
ATLANTIQUE DE 891 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS À LIMOGES - EMPRUNT
D'UN MONTANT DE 32 700 000 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES
DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 21948 DU 9 AVRIL 2015 -
GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt Transfert de Patrimoine d'un montant de 32.700.000 € souscrit par la Société du Centre pour l'Aménagement, le Logement et l'Immobilier Social (SCALIS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le rachat, auprès d'ICF Atlantique, de 891 logements sociaux,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions exceptionnelles, de fonctionnement et d'équipement à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 91.844 €.

Le détail des subventions est consultable à la Direction des assemblées et de la démocratie de proximité – Service des assemblées.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

**PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT - RATIO POUR LE
GRADE DE PUÉRICULTRICE HORS CLASSE - FOURNITURE
D'ANALYSES DE LABORATOIRE**

**PERSONNEL COMMUNAL - AGENT CONTRACTUEL - RECRUTEMENT D'UN
ATTACHÉ DE PRESSE**

Le Conseil municipal donne son accord au recrutement, à titre contractuel, d'un
attaché de presse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UN RATIO POUR LE GRADE DE
PUÉRICULTRICE HORS CLASSE**

Après avis du Comité Technique, réuni le 3 avril 2015, le Conseil municipal adopte le ratio d'avancement pour l'accès au grade de puéricultrice hors classe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ANALYSES DE LABORATOIRE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ
CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ SELAS BIOLYSS**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, un marché a été conclu avec la société SELAS BIOLYSS pour la fourniture d'analyses de laboratoire, pour un montant annuel compris entre un minimum de 25.000 € T.T.C. et un maximum de 100.000 € T.T.C.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prolongeant sa durée jusqu'au 31 juillet 2015, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure mise en œuvre pour la conclusion d'un nouveau marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET SES RUES
ADJACENTES - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DIALOGUE
COMPÉTITIF EN VUE DE LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE MONO-
ATTRIBUTAIRE POUR LES PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE -
DÉSIGNATION DU JURY - COMMISSION D'INDEMNISATION À L'AMIABLE**

La Ville de Limoges souhaite procéder au réaménagement de la place de la République, lieu emblématique et véritable cœur commercial de l'agglomération, auquel il convient, à présent, d'attribuer des fonctions affirmées et des points d'attraits forts, afin de lui donner une nouvelle image.

Les principaux enjeux de ce réaménagement seront, ainsi, de :

- renforcer l'attractivité touristique par la valorisation des vestiges archéologiques et par l'implantation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) ;
- renforcer la dynamique économique du centre-ville ;
- valoriser le site par la polyvalence des usages entre les manifestations et les animations, les espaces ludiques et les terrasses des restaurants ;
- requalifier l'espace public par un réaménagement de qualité et réorganiser la circulation, le stationnement et les liaisons piétonnes.

En raison de la complexité particulière liée aux enjeux urbains et économiques de ce secteur stratégique, une procédure de dialogue compétitif sera mise en œuvre pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Préalablement au démarrage de cette procédure, une étude concernant la place de la République proprement dite, la place Fournier et les rues de la Terrasse, Fitz James, Saint Martial et Porte Tourny sera réalisée, permettant d'arrêter un périmètre opérationnel.

La procédure de dialogue compétitif se déroulera de juin 2015 à juillet 2016, selon plusieurs phases. Trois équipes pourront être admises à y participer, la Ville se réservant le droit d'éliminer un ou des candidats à l'issue de chacune des phases.

Le dialogue sera conduit par un collège composé de représentants de la Ville et de personnalités qualifiées.

En application du Code des Marchés Publics, une commission d'appel d'offres spécifique, présidée par le Maire ou son représentant, sera constituée.

De plus, la Ville recueillera l'avis d'un jury avant toute prise de décision. Celui-ci sera composé des membres de la commission d'appel d'offres précitée et des personnalités suivantes :

- la Conservatrice Régionale de l'Archéologie ou son représentant,
- l'Architecte conseil de la DRAC ou son représentant,
- le Paysagiste conseil de l'État ou son représentant,
- un représentant de l'association des professionnels de l'ingénierie du Limousin,
- un élu de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La qualité urbaine des projets proposés sera appréciée au travers d'une combinaison entre les aspects urbanistiques et paysagers, le respect des contraintes du programme et des critères techniques et financiers.

Le contrat de maîtrise d'œuvre urbaine conclu au terme de cette procédure prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire. Le premier marché subséquent concernera le cœur du programme et l'enveloppe financière afférente.

Compte tenu de l'impact du chantier, de par sa durée, et afin d'être en mesure de se positionner sur une demande des commerçants de la place et des rues adjacentes concernées par l'opération, il est prévu de créer une Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) pour répondre au préjudice commercial pouvant résulter des travaux de voirie et de réseaux.

Le cadre et les modalités de fonctionnement de cette commission seront définis par un règlement à venir.

L'enveloppe financière de l'opération est estimée à 12 millions d'euros T.T.C.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en œuvre d'une procédure de dialogue compétitif en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'opération « réaménagement de la place de la République »,
- approuve les modalités de lancement décrites ci-avant,
- approuve l'enveloppe financière correspondante, inscrite dans le cadre d'une autorisation de programme,
- autorise le Maire à solliciter toute autorisation administrative s'avérant nécessaire,
- procède à la désignation des membres constituant la commission d'appel d'offres précitée,
- approuve la composition du jury spécifique à ce projet,
- autorise le versement, à l'issue du dialogue, d'une prime, d'un montant maximal de 50.000 € H.T., à chaque candidat participant et approuve les modalités correspondantes, le lauréat se voyant, par ailleurs, déduire le montant de la prime du montant du marché conclu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote par bulletins secrets auquel il a été procédé, sont élus membres de la commission d'appel d'offres spécifique :

en qualité de titulaires :

- M. COINAUD,
- Mme GLANDUS,
- M. UHLEN,
- M. CUBERTAFOND,
- M. VAREILLE.

en qualité de suppléants :

- Mme MAUGUIEN-SICARD,
- Mme DEBOURG,
- M. LAGEDAMONT,
- M. JALBY,
- M. DESTRUHAUT.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

A l'issue des sondages archéologiques réalisés en 2014 place de la République et rue Saint Martial, dans le cadre du programme de recherche concernant la crypte Saint Martial, des vestiges sont apparus très bien conservés, justifiant la poursuite de cette étude par une fouille programmée du site.

L'emprise des fouilles concernera, notamment, la rue Saint Martial, la place Fournier et la voie située place de la République, dans sa partie ouest, qui appartiennent au domaine public routier dont la gestion relève de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La Ville de Limoges assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, Limoges Métropole prenant toutefois en charge les travaux préparatoires qui dépendent de son domaine d'intervention.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole afin de déterminer les modalités d'intervention de chacun, ainsi que tout document s'avérant nécessaire au bon déroulement de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 33, BOULEVARD GEORGES CLÉMENCEAU

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 3 m², sise 33 boulevard Georges Clémenceau, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
17, RUE D'ORLÉANS**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 3 m², sise 17, rue d'Orléans, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
19, RUE D'ORLÉANS**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 10 m², sise 19, rue d'Orléans, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
2, RUE KRUGER**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 56 m², sise 2, rue Kruger, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
9 ET 11, RUE JULES MICHELET**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 23 m², sise 9-11 rue Jules Michelet, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
1, RUE ALFRED DE VIGNY**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 8 m², sise 1, rue Alfred de Vigny, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
197, RUE ARISTIDE BRIAND**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 3 m², sise 197, rue Aristide Briand, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
5, RUE DES PÉNITENTS NOIRS**

Le Conseil municipal autorise :

- l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 56 m² environ sise 5, rue des Pénitents Noirs, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie située entre cette rue et la rue Armand Guillaumin,
- le dépôt des éventuelles demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires en vue de la réalisation des travaux d'alignement envisagés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES 96
BIS, RUE D'ISLE ET APPARTENANT À LA SCI GOURSEROL**

En vue de la poursuite des travaux de mise à l'alignement mis en œuvre sur le tronçon de voirie situé entre les rue et impasse Château Gaillard, le Conseil municipal autorise :

- l'acquisition, moyennant le prix de 30.000 €, auprès de la SCI GOURSEROL, d'un ensemble immobilier situé sur une parcelle d'une superficie d'environ 85 m², 96 bis rue d'Isle,
- le dépôt des éventuelles demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires en vue de la réalisation des travaux de voirie envisagés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES
"LA LANDE DE LANDOUGE"**

En vue de permettre un aménagement sécurisé de la rue Michel Boutaud, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 1.200 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 86 m², sise « La Lande de Landouge », correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,
LIEUDIT "LA PETITE FAYETTE" ET SUR LA COMMUNE D'ISLE, LIEUDIT
"MONTPLAISIR" - CESSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ FRANCE TERRE
PIERREVAL ET LA SOCIÉTÉ BATIDUR IMMO PLUS**

Le Conseil municipal :

- autorise la cession aux sociétés France Terre Pierreval et Batidur Immo Plus, moyennant le prix de 9 € H.T. le m² aménagé cessible, de parcelles de terrain sises aux lieudits « La Petite Fayette » pour 62.361 m² et « Montplaisir » sur la commune d'Isle, pour 2.553 m², en vue de la réalisation d'une opération d'habitat durable,
- décide le retrait de la délibération n°8 du 7 juillet 2011, autorisant la lancement d'une concession pour l'aménagement de ce secteur et devenue sans objet.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À
LIMOGES, RUE SONY LABOU TANSI**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 2.144 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 163 m², correspondant à un chemin à usage privatif desservant leur propriété, sise rue Sony Labou Tansi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION SISE À
LIMOGES 25, AVENUE GEORGES POMPIDOU**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 75.000 €, d'un ensemble immobilier situé sur une parcelle de terrain d'une surface de 241 m² sise 25, avenue Georges Pompidou.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSIDENCE LES GÉMEAUX 6-8, AVENUE DU PRÉSIDENT RENÉ COTY -
CESSION D'UN GARAGE**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 11.000 €, d'un garage dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Résidence Les Gémeaux » sis 6-8, avenue du Président René Coty.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES DE
TERRAIN SISES À LIMOGES, SQUARE MARGUERITE PRIOLO ET RUE JEAN
BAPTISTE CHÈZE**

Afin de pouvoir intégrer au domaine public communal l'espace vert dénommé « square Marguerite Priolo », ainsi qu'une parcelle de terrain à usage de cheminement piéton et de terrain d'assiette pour un transformateur ERDF située rue Jean-Baptiste Chèze, la Ville a entrepris d'en acquérir la propriété en mettant en œuvre la procédure relative aux biens présumés sans maître.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître à l'issue de cette procédure, le Conseil municipal autorise l'incorporation, par arrêté municipal, dans le domaine public communal, des parcelles de terrain susvisées, d'une superficie respective de 2.334 m² et 151 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE SUR DES
PARCELLES MUNICIPALES SISES À LIMOGES, AVENUE LOUIS DE BROGLIE
ET RUE AUGUSTE COMTE - CONVENTION AVEC ERDF**

En vue de procéder à la rénovation du réseau électrique haute tension rue Philippe Le Bon, Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'établir une canalisation souterraine et ses accessoires techniques, sur une longueur d'environ 210 mètres, sur deux parcelles appartenant à la Ville situées avenue Louis de Broglie et rue Auguste Comte.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 173,88 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec Electricité Réseau Distribution France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE SUR UNE
PARCELLE MUNICIPALE SISE À LIMOGES, RUE DU CAVOU - CONVENTION
AVEC GRDF**

GRDF a sollicité la possibilité d'établir une canalisation souterraine et ses accessoires techniques, sur une longueur d'environ 40 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville, située rue du Cavou.

Le Conseil municipal :

- après avis des services techniques concernés, autorise la réalisation de cette opération, à titre gratuit,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec GRDF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION AVEC ORANGE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE
CANALISATION SOUTERRAINE POUR L'ADDUCTION D'UN
TRANSFORMATEUR EDF SUR DEUX PARCELLES MUNICIPALES SISES À
LIMOGES, RUE DE FEYTIAT - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL
2014**

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil municipal a habilité le Maire à signer une convention avec la société ORANGE, autorisant celle-ci à réaliser, pour le compte d'EDF, une tranchée pour l'implantation d'une canalisation souterraine en vue de l'adduction d'un transformateur EDF sur deux parcelles appartenant à la Ville situées rue de Feytiat.

EDF ayant annulé sa demande de travaux, le Conseil municipal décide le retrait de la délibération susvisée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - STATION DES EAUX DE LA BASTIDE - TRANSFERT
DE DROITS DE LA SOCIÉTÉ BOUYGUES TELECOM AU PROFIT DE LA
SOCIÉTÉ INFRACOS**

Une convention a été conclue le 22 septembre 2009 entre la Ville et la société BOUYGUES TELECOM, autorisant celle-ci à implanter des équipements de relais de radiotéléphonie mobile à la Station des Eaux de La Bastide.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée, transférant, à la société INFRACOS, les droits de la société BOUYGUES TELECOM suite à une opération de restructuration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CHÂTEAU D'EAU DE BEAUBREUIL - TRANSFERT DE
DROITS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOTÉLÉPHONE AU PROFIT DE
LA SOCIÉTÉ INFRACOS**

Une convention a été conclue le 2 août 2002 entre la Ville et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR), autorisant celle-ci à implanter des équipements de relais de radiotéléphonie mobile sur le Château d'Eau de Beaubreuil.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée, transférant, à la société INFRACOS, les droits de la société SFR suite à une opération de restructuration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ À LIMOGES 8, RUE ADRIEN DUBOUCHÉ -
RÉSILIATION AMIABLE DU BAIL CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ LAG2F**

La société LAG2F, titulaire d'un bail conclu avec la Ville pour l'occupation de locaux commerciaux situés 8, rue Adrien Dubouché, vient de cesser son activité, suite à une procédure de liquidation judiciaire.

En vue de recouvrer la maîtrise de cette surface commerciale, pour permettre la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation et de requalification de l'ensemble immobilier concerné, le Conseil municipal accepte la résiliation amiable du bail précité, moyennant la somme de 35.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLAN LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - MISE EN OEUVRE DU PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE

ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CRÉATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

La convention de coordination renforcée avec les forces de sécurité de l'Etat, signée le 25 juillet 2014 entre le Maire de Limoges et le Préfet de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne, étend, notamment, les missions et les horaires de la police municipale, en complémentarité avec la police nationale et prévoit, en complément, le développement de la vidéo protection sur l'espace public.

La vidéo protection est, en effet, envisagée comme un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Limoges, dont les objectifs sont de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les lieux exposés à des risques d'agression ou de vol ou de trafic de stupéfiants ainsi que la protection des bâtiments publics communaux, conformément aux dispositions de l'article L 251-2 du Code de la sécurité intérieure.

Ce dispositif, qui sera, dans un premier temps, déployé dans un périmètre centre-ville élargi, puis progressivement étendu à d'autres secteurs, en concertation avec le référent sûreté de la police nationale, doit faire l'objet, au préalable, d'une autorisation préfectorale, délivrée après avis de la commission départementale des systèmes de vidéo protection et visant, notamment, à vérifier la stricte conformité du système aux lois et aux règlements destinés à protéger les libertés publiques.

Un centre de supervision urbain (CSU) sera également aménagé à la caserne Marceau, au sein duquel des opérateurs visualiseront et piloteront, en temps réel, les caméras, en étroite collaboration avec la police municipale.

L'enveloppe d'investissement allouée à ce projet pour cette année comprend donc l'installation du CSU et les premiers déploiements sur le terrain en hyper centre.

Par ailleurs, par délibération du 17 mars dernier, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de financement à venir avec l'Etat, qui encourage le déploiement de ces équipements et peut octroyer, dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, une subvention, calculée au cas par cas, dans le cadre d'une fourchette comprise entre 20 % et 40 % des dépenses d'investissement hors taxes directement liées à la création de ce dispositif.

Parallèlement, une charte d'éthique est en cours de rédaction, afin de préciser les conditions d'installation des caméras et d'information du public, les conditions d'accès à la salle d'exploitation et les obligations qui s'imposent aux agents chargés de visionner les

images, les règles de conservation/destruction des images et de communication des enregistrements à la police nationale, ainsi que les conditions d'exercice du droit d'accès à ces images.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer :

- la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection urbaine auprès du Préfet de la Haute-Vienne,
- les demandes d'autorisation afférentes auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

Mme Sandrine ROTZLER

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

MISE EN ŒUVRE DU PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE

Le Ministère de l'Intérieur a créé un établissement public chargé d'assurer le traitement automatisé des infractions, l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), qui met également en œuvre la généralisation de la verbalisation électronique.

Le procès verbal électronique couvre les contraventions des 4 premières classes relevant de la procédure de l'amende forfaitaire avec paiement différé dans le domaine de la circulation routière.

Dans le cadre de ce dispositif, les informations recueillies à l'aide d'un terminal portatif sont récupérées par le Centre National de Traitement des Amendes, à Rennes, qui envoie, par courrier, la contravention au domicile du titulaire de la carte grise.

Afin de faciliter le passage au procès verbal électronique, l'A.N.T.A.I. propose aux collectivités territoriales un accompagnement technique et financier, à hauteur de 50 % de la dépense, dans la limite de 500 € par terminal.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en œuvre du procès verbal électronique sur le territoire communal,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec le Préfet de la Haute-Vienne, agissant au nom et pour le compte de l'A.N.T.A.I.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS DE LA BASTIDE, BEAUBREUIL ET DU VAL DE L'AURENCE - AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION - AVENANTS AUX MARCHÉS ET ATTRIBUTION DE MARCHÉS

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS DE LA BASTIDE, BEAUBREUIL ET DU VAL DE L'AURENCE DIT CONVENTION DE SORTIE

La Ville de Limoges a signé, le 6 juin 2008, avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la convention de rénovation urbaine portant sur les quartiers de Beaubreuil, de La Bastide et du Val de l'Aurence avec, pour objectif, la déclinaison d'une stratégie de transformation urbaine propre à chaque quartier.

Par un avenant signé le 13 octobre 2011, les orientations et les priorités de renouvellement urbain pour ces trois quartiers ont été ajustées et la participation financière de la Ville a été fixée à hauteur de 14.209.107 € sur un montant total de 110.982.897 €.

Conformément à la loi LAMY du 21 février 2014, la convention initiale a été prolongée pour une durée de deux ans, portant ainsi le terme des engagements du programme à la fin de l'année 2015.

Le bilan du Programme de Rénovation Urbaine apparaît toutefois contrasté car si le PRU a permis d'amorcer une transformation physique des quartiers, le développement d'équipements de proximité, la réalisation d'opérations de résidentialisation réussies et la consolidation du partenariat opérationnel autour de la gestion des quartiers, les effets escomptés tant sur l'amélioration du fonctionnement et l'attractivité des quartiers que sur la situation économique des habitants apparaissent décevants.

La convention susvisée arrivant prochainement à son terme, il convient donc de conclure un avenant n°2, dit « convention de sortie », afin de préciser les calendriers et les coûts des opérations restant à engager.

L'objectif de cet avenant n°2 sera de renforcer la conduite du projet et de concentrer les efforts sur le quartier de La Bastide afin d'achever la mutation urbaine de ce quartier et de créer les conditions nécessaires à son intégration dans son environnement proche.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie opérationnelle suivante, en deux temps, est envisagée :

- 1) à court terme, dans le cadre de cet avenant n°2 :
 - la recomposition de l'entrée de ville, avec la réintroduction d'un front bâti sur l'esplanade et l'aménagement de cheminements piétons sécurisés,
 - la diversification des fonctions urbaines, avec la réalisation d'un EHPAD et l'implantation d'une offre commerciale en front de rue,

- l'intégration d'une nouvelle desserte du futur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dans le quartier en vue d'une réorganisation des espaces publics et résidentiels et d'une régulation du fonctionnement urbain du quartier, notamment sur le secteur Pissarro,
 - la restructuration de l'actuel centre commercial en pôle de vie,
 - le traitement du secteur Pissarro-Manet
- 2) à long terme, dans le cadre du futur contrat de ville porté par l'agglomération qui visera à :
- redéfinir les responsabilités en matière de Gestion Urbaine de Proximité,
 - développer de nouvelles formes d'implication des habitants,
 - renforcer les actions en matière de prévention-sécurité,
 - intensifier les actions en matière de réussite éducative.

Dans le cadre de cet avenant, des financements complémentaires peuvent être mobilisés de l'ensemble des partenaires de la Ville (ANRU, Limoges Habitat, Communauté d'agglomération), à hauteur de 30.197.903 € pour un coût total de 143.977.684 €.

La Ville concentrera ses efforts financiers sur le traitement des espaces publics de La Bastide pour un montant de 1.480.000 € et versera une subvention à Limoges Habitat de 2.362.500 € pour la restructuration complète des 10 tours Manet-Pissarro en procédant à la résidentialisation des pieds d'immeubles et en restructurant les halls d'entrée et les parties communes afin de permettre leur mise en sécurité et leur accessibilité aux personnes handicapées.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 dit convention de sortie à la convention pluriannuelle du Programme de Rénovation Urbaine de Limoges, ainsi que tous documents y afférent.

ADOPTÉ

N'a pas participé au vote :

Mme Sandrine ROTZLER

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE - RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, il a été décidé, pour le quartier du Val de l'Aurence Sud, de procéder à la réalisation de deux équipements publics dans le secteur du Mas Jambost :

- un équipement à vocation socio-culturelle, intégrant une salle polyvalente, un accueil de loisirs et un espace de pratiques culturelles,
- un équipement à vocation sportive, consistant en la création d'un gymnase d'une capacité de 1000 places, qui sera principalement dédié au hand-ball.

Suite à une délibération du Conseil municipal du 29 mars 2010, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la SELI pour la réalisation de ces équipements publics.

Par délibérations des 5 décembre 2013 et 19 novembre 2014, le Conseil municipal a autorisé la SELI à signer les marchés de travaux correspondants, divisés en 21 lots.

La mise en œuvre du chantier global d'équipement et d'aménagement et la nécessité de ne pas interrompre les travaux entraînent la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs, engendrant une hausse du coût global de l'opération de 52.481 € H.T.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 5 janvier 2015, le Conseil municipal autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer les avenants à intervenir en conséquence avec les sociétés suivantes :

- l'entreprise COLAS SUD OUEST, titulaire du lot n° 1 « Terrassements », pour la réalisation d'un dévoiement du réseau d'eau pluviale et d'un récoffant d'eau pluviale découvert pendant les travaux, entraînant une moins-value totale de 4.585 €,
- l'entreprise Michel LAJARTHE, titulaire du lot n° 3 « Fondations spéciales – Gros œuvre », en vue de lui transférer les prestations de la société Aixé Confort, mise en liquidation, et de réaliser des travaux supplémentaires, à hauteur de 57.066 €,
- l'entreprise SMAC S.A., titulaire du lot n° 5 « Couverture – Bac – Bardage », afin de prendre en compte un changement de nature de la prestation, sans incidence sur le coût des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE - AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS - ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE TRAVAUX

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, il a été décidé de procéder à la réalisation de deux équipements publics dans le secteur du Mas Jambost :

- un équipement à vocation socio-culturelle, intégrant une salle polyvalente, un accueil de loisirs et un espace de pratiques culturelles,
- un équipement à vocation sportive, consistant en la création d'un gymnase d'une capacité de 1.000 places, qui sera principalement dédié au hand-ball.

L'ouverture de ces équipements étant prévue respectivement en juin et en décembre 2015, il convient dès à présent d'engager les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, qui permettront :

- de créer une voirie de desserte, en s'appuyant sur l'allée Franchet d'Esperey existante,
- d'aménager un parvis et des parkings pour ces équipements, en vue notamment d'améliorer l'ouverture du quartier sur le parc du Mas Jambost,
- d'aménager le parvis du Lycée d'Enseignement Professionnel du Mas Jambost,
- d'aménager les pieds d'immeubles adjacents à ces équipements pour les sécuriser et réaliser des zones résidentielles (parkings, espaces de rencontres).

Ce programme d'aménagement des espaces extérieurs avait été initialement estimé à un montant maximum de travaux de 3,22 M € H.T., dont 1,8 M € en maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole et 1,42 M € en maîtrise d'ouvrage Ville de Limoges.

La Ville, par délibération du 6 octobre 2011, a confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SELI.

La commission d'appel d'offres, réunie le 30 mars 2015, a attribué comme suit les marchés de travaux correspondants, intégrant des tranches conditionnelles concernant la réalisation de la placette du lycée, du barreaudage, de clôtures et de portails supplémentaires, d'un city park, d'un toboggan et d'éventuelles modifications de voirie, pour un montant total de 2.021.210,34 € H.T., soit :

- lot n° 1 : « Voirie – Assainissement » à l'entreprise COLAS, pour un montant total de 1.247.075,65 € H.T.,

- lot n° 2 : « Eclairage » à l'entreprise BOUYGUES, pour un montant total de 221.000, 90 € H.T.,

- lot n° 3 : « Mobilier et serrurerie » à l'entreprise ALPHA PAYSAGE, pour un montant total de 387.610,00 € H.T.,

- lot n° 4 : « Plantations » à l'entreprise ALPHA PAYSAGE, pour un montant total de 165.523,79 € H.T.

Le Conseil municipal :

- conformément à l'article 4 du Cahier des Clauses Particulières du contrat de mandat, autorise la Société d'Équipement du Limousin, mandataire de la Ville, à signer les marchés à intervenir avec les sociétés précitées,
- autorise le mandataire à signer tous actes susceptibles d'intervenir au cours de l'exécution des marchés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTIONS - DISPOSITIF
"PASSEURS D'IMAGES" - TRANSPORT VERS LES BASES DE PLEIN
AIR - CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - ASSOCIATION ALIS -
EVALUATION DES DISPOSITIFS HABITAT - SYSTÈMES HYDRO-
ÉCONOMES - CONVENTIONS**

**SUBVENTIONS DE LA VILLE DE LIMOGES DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE - ANNÉE 2015**

Par délibération en date du 17 mars 2015, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville de Limoges au titre de la politique de la Ville pour l'année 2015.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville attribuera des participations complémentaires, conformément au tableau ci-après, pour un montant global de 88.436 € pour la mise en œuvre d'actions relevant de la thématique Prévention Sécurité qui n'avaient pu être examinées dans le cadre de la délibération susvisée,

POLITIQUE DE LA VILLE – PREVENTION SECURITE		
Participations financières de la Ville de Limoges année 2015		
Structures	ACTIONS	Subventions 2015 en €
<i>Prévention Sécurité</i>		
Association Départementale pour la protection de la jeunesse	Médiation familiale et soutien à la parentalité	4 500
A.L.E.A.S	Dispositifs anti-graffitis - réparations pénales	30 000
ARSL	Violences familiales "mots pour maux"	18 300
AVIMED	Aide aux victimes d'infractions pénales - favoriser la protection des victimes	10 000
	Prise en charge psychosociale des enfants victimes - accompagnement des mères victimes	2 000

CDAD	Point d'accès aux droits dans les quartiers	2 000
	Point d'accès aux droits des plus démunis	2 000
La Halte Vincent	Accueil des familles et proches de détenus	1 500
FMC SOS Médecins	Lutte contre l'ivresse publique	18 136
	TOTAL	88 436

- arrête les modalités de versement de ces subventions,
- dans le cadre du partenariat établi avec l'Association Travail Occasionnel Service (ATOS) pour la mise à disposition de personnels en emploi d'avenir au sein des services de la collectivité, donne son accord à l'attribution, à ladite association, d'une aide de 5.047 €, correspondant à 50 % de la subvention annuelle qui lui sera accordée pour le nouveau recrutement d'un jeune, étant précisé que le solde de cette subvention lui sera versé à la fin de la première année du contrat,
- autorise le Maire à signer les conventions de financement et tout autre document relatif à ces actions et dispositifs.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

DISPOSITIF "PASSEURS D'IMAGES" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC "BRIVE MÉDIA CULTURE"

Depuis plusieurs années, la Ville reconduit l'opération « Passeurs d'Images », initiée par le Centre National de la Cinématographie.

Dans le cadre de ce dispositif, dont la coordination régionale est assurée par l'association « Brive Média Culture », plusieurs interventions sont proposées : séances de cinéma en plein air, tarification privilégiée pour l'accès au cinéma, ateliers de pratique autour de l'image pour les associations des quartiers.

Ainsi, pour 2015, six séances de cinéma en plein air sont prévues dans les quartiers du Val de l'Aurence, du Mas-Neuf, de La Bastide, du Vigenal, des Portes Ferrées et de Beaubreuil.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Limoges et l'association « Brive Média Culture », afin de préciser leurs missions respectives dans le cadre de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT À DESTINATION DE
DIVERSES BASES DE PLEIN AIR EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS
ASSOCIATIFS DE LIMOGES POUR L'ANNÉE 2015**

Depuis plusieurs années, la Ville organise, pendant l'été, pour les centres de loisirs associatifs de Limoges, un service de transport journalier en direction de diverses bases de plein air de la région.

Pour l'été 2015, le Conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction de cette opération, à destination des sites de Saint-Pardoux, Saint-Hilaire-les-Places, Bujaleuf, Vassivière et Bussière Galant, pour un montant plafonné à 11.000 €.

Une demande sera adressée à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne en vue du cofinancement de ce projet, à hauteur de 50 % des dépenses réalisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE SOCIAL MUNICIPAL DE LA BASTIDE - CONVENTION D'ADHÉSION À
L'ASSOCIATION "CENTRE DE LOISIRS JEUNES DE LIMOGES"**

Afin de permettre au Centre social municipal de La Bastide de bénéficier du prêt de véhicules du centre de ressources du Centre de Loisirs Jeunes de Limoges, pour l'organisation de ses activités sportives et de loisirs, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention valant adhésion de la Ville à cet organisme pour l'année 2015, renouvelable pour les deux années suivantes par périodes d'un an.

La Ville s'acquittera d'une participation annuelle d'un montant de 100 € et d'une régularisation en fin d'année, en fonction du nombre de prêts de véhicules.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 15 OCTOBRE 2012 DE MISE À
DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ASSOCIATION ALIS - APPLICATION D'UN
FORFAIT POUR LES CHARGES DE CONSOMMATIONS**

Une convention a été conclue le 15 octobre 2012 entre la Ville et l'Association Loisirs Intégration Sociale (ALIS), afin de mettre à sa disposition des locaux municipaux, d'une superficie de 126 m², situés 209, rue Aristide Briand.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'application, à l'association ALIS, d'un forfait mensuel, à hauteur de 1,05 € le m² occupé révisable annuellement, pour le paiement des charges de consommations courantes afférentes à l'occupation de ces locaux,
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir à cet effet à la convention susvisée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETUDE D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS HABITAT EXISTANTS SUR LA
VILLE DE LIMOGES DE 2009 À 2014 ET PROPOSITION DE NOUVEAUX OUTILS
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

La Ville de Limoges conduit, depuis plusieurs années, des programmes portant sur l'amélioration de l'habitat indigne et sur l'amélioration énergétique, à travers divers dispositifs dont certains s'achèveront en 2015.

Afin de définir les nouvelles politiques de l'habitat et de la rénovation énergétique à mettre en place, dès 2016, sur le territoire de la Ville de Limoges, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a demandé la réalisation d'une étude d'évaluation des dispositifs habitat existants sur la période 2009-2014.

Cette étude, dont le montant est estimé à 36.950 € H.T., peut faire l'objet d'un cofinancement de l'ANAH, à hauteur de 50 %.

Le Conseil municipal :

- autorise le lancement de l'étude susvisée,
- habilite le Maire à solliciter la subvention attendue auprès de l'ANAH pour son cofinancement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIFFUSION DE SYSTÈMES HYDRO-ÉCONOMES AUX AGENTS MUNICIPAUX ET AUX ADMINISTRÉS

Le Guichet Habitat Energie de la Ville, qui a vocation à répondre gratuitement et de façon indépendante aux questions émanant des particuliers ou des professionnels dans les domaines de l'habitat et de l'énergie, envisage de mettre en œuvre une nouvelle action de sensibilisation des agents municipaux et des administrés aux écogestes, qui visent à réduire les consommations d'énergie et de ressources naturelles afin de préserver l'environnement.

Cette action sera animée par un agent du Guichet Habitat Energie, en collaboration avec un conseiller de la société « Objectif EcoEnergie ». Ces derniers remettront gratuitement, à chaque usager sensibilisé, un kit hydro-économe, composé d'une douchette et de deux régulateurs de débit.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions, d'une durée d'un an, à intervenir avec la société « Objectif EcoEnergie » pour son intervention en faveur de la sensibilisation des différents publics concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COLLECTIF 87 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE 2015

Depuis plusieurs années, la Ville subventionne l'association Collectif 87, qui prépare des repas pour les personnes en situation de précarité accueillies au restaurant social « La Bonne Assiette ».

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 26.000 € à l'association Collectif 87,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA CITÉ DES JEUX - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE 2015

La Ville subventionne, depuis plusieurs années, l'association « La Cité des Jeux », qui propose le prêt de jeux et de jouets dans le cadre de sa ludothèque et réalise également des animations, sur site ou à l'extérieur.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 31.000 € à l'association « La Cité des Jeux »,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE - ANNÉE 2015**

Du 12 au 14 juin prochains, se déroulera, au Champ de Juillet, la prochaine édition du Festival Solidaire Second Souffle, évènement solidaire et sportif organisé par l'espace de coworking « Le Phare », l'association Street Ball Session et l'Etablissement Français du Sang à l'occasion de la Journée Mondiale du Don du Sang.

Afin de soutenir cette manifestation, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 6.000 €, à l'Etablissement Français du Sang, à titre, notamment, de participation aux frais d'installation d'un chapiteau pour la collecte de sang,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**JEUNESSE - OBSERVATOIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS -
ORGANISATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES -
CONVENTIONS AVEC LE CHU ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES**

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS À LIMOGES

Limoges compte une dizaine d'acteurs associatifs proposant un accueil de loisirs, pour lesquels la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales sont les principaux financeurs.

Afin de pouvoir disposer d'une évaluation globale de l'offre, de l'activité et du financement de ces accueils de loisirs associatifs, le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en place, dans le cadre du Projet Educatif Territorial de la Ville et du Contrat Enfance Jeunesse, d'un observatoire des accueils de loisirs associatifs de Limoges, chargé de réaliser une étude de leur fonctionnement, d'en présenter les conclusions annuellement et de proposer, également, la mise en place d'orientations stratégiques,
- autorise le Maire à signer les conventions d'échanges de données à intervenir dans ce cadre avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- autorise le Maire à signer les conventions nécessaires avec les associations concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES

Par délibération du 17 mars 2015, le Conseil municipal a approuvé l'organisation sectorisée des accueils de loisirs du mercredi après-midi dans les écoles Jean Montalat, Jules Ferry, Léon Berland, Léon Blum et à l'accueil de loisirs de Beaublanc, avec, pour objectif, la limitation du temps de transport des enfants vers les accueils de loisirs.

Pour les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été, le Conseil municipal approuve l'accueil des enfants à la journée sur le site unique du Centre de Loisirs du Mas Eloi, qui s'avère propice à l'organisation d'activités de plein air, sportives ou de découverte de la nature et est en capacité de répondre à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**INTERVENTION DU CENTRE EXPERT AUTISME DU CHU DANS LES
ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE CHU**

Le Centre Expert Autisme, créé récemment au sein du CHU de Limoges avec, notamment, pour mission de diagnostiquer précocement les enfants de 18 mois à 6 ans atteints de troubles du spectre autistique et de mettre en place une intervention intensive précoce, sollicite les crèches municipales pour l'accueil d'enfants, afin d'assurer leur prise en soins.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec le CHU afin de préciser les modalités d'interventions les plus appropriées pour la prise en charge des enfants concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL MUNICIPAUX - CONTRAT D'AIDE
FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE (01.01.2014 –
31.12.2024)**

Un programme de travaux d'aménagement et d'achat d'équipement ménager et mobilier, destiné à améliorer l'accueil des jeunes enfants dans les établissements multi-accueil municipaux, a été établi, pour un montant prévisionnel de 141.000 € H.T.

La Caisse d'Allocations Familiales, dont la participation financière a été sollicitée, a décidé d'allouer à la Ville une aide financière de 30.000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'aide financière à l'investissement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne afin de définir les conditions de versement de cette participation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - AVENANT À LA
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) CONCLUE AVEC
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Une convention d'objectifs et de financement a été conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, fixant, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, les modalités de calcul et de versement de la prestation de service unique (PSU) allouée à la Ville par cet organisme pour l'accueil, dans les établissements municipaux d'accueil petite enfance, des enfants des familles ressortissantes du régime général de la sécurité sociale et des agents de la fonction publique.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à cette convention, définissant les modalités et les obligations relatives à l'accès au portail « CAF partenaires » développé par cet organisme, en vue de la télédéclaration des données nécessaires au traitement des droits PSU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARTE SCOLAIRE 2015/2016 - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION

MESURES DE CARTE SCOLAIRE - POUR LA RENTRÉE 2015/2016

L'Inspecteur d'académie a communiqué les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, qui prévoient :

▪ l'ouverture :

- d'une classe dans les écoles maternelles Landouge et Marcel Madoumier et les écoles élémentaires Landouge, Marcel Madoumier, Montjovis et Pont Neuf,
- d'une classe dans le cadre du dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les écoles maternelles Jean Le Bail, Joliot Curie et Le Vignal,
- des postes suivants, dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », qui vise à permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques afin de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves pour les apprentissages fondamentaux :
 - ½ poste dans les écoles primaire Descartes et élémentaires Les Homérides, Marcel Proust et Le Vignal,
 - 1 poste dans les écoles élémentaires Henri Aigueperse, La Bastide, Bellevue, Odette Couty, Joliot Curie, Jean Le Bail, Jean Montalat et Gérard Philippe,
- d'un poste de coordonnateur pour les réseaux d'éducation prioritaire,
- d'une Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants Autistes,

▪ la fermeture :

- d'une classe dans les écoles maternelles Cognac et Jean Montalat et les écoles élémentaires Bellegarde, René Blanchot et Montmailler,
- d'un poste de Maître E surnuméraire, spécialisé dans les aides à dominante pédagogique auprès des élèves en grande difficulté dans les écoles primaire Descartes et élémentaires Henri Aigueperse, Bellevue, René Blanchot, Odette Couty, Joliot Curie et Jean Montalat.

Le Conseil municipal prend acte des décisions de l'Inspecteur d'académie et attire son attention sur les points suivants :

- la nouvelle procédure des inscriptions mise en œuvre cette année, qui permet une meilleure connaissance des effectifs des écoles pour la rentrée prochaine,

- dans ce cadre, la discussion reste ouverte pour des ajustements en juin, qui seront forcément résiduels et à moyens constants.

Néanmoins, pour l'école Odette Couty, l'Inspecteur d'académie précise que l'Unité Pédagogique des Elèves Allophones Arrivants (UPEAA) sera bien en fonctionnement, sous le pilotage de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription et confortée par le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Pour ce qui concerne l'école Montmailler, la non fermeture d'une classe sera revue et ajustée en juin au vu des moyens disponibles dans le cadre d'un redéploiement à moyens constants, ce qui permettra d'accueillir de nouveaux élèves dans le dispositif CHAM (classes à horaires aménagés musicales).

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION

Par délibération du 17 mars 2015, le Conseil municipal a adopté les modalités d'organisation des temps périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement des temps périscolaires et de la restauration, décrivant, notamment, les services proposés, les conditions d'accès, ainsi que les droits et obligations des enfants qui les fréquentent et dont les dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015.

ADOPTÉ

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER
M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

**TOURISME - INTERNATIONAL - ADHÉSION À LA MARQUE
"LIMOUSIN, OSEZ LA DIFFÉRENCE" - MAISON DU LIMOUSIN -
OFFICE DE TOURISME - CONCERT DES CITÉS UNIES -
CONVENTIONS**

**ADHÉSION DE LA VILLE DE LIMOGES À LA MARQUE PARTAGÉE
"LIMOUSIN, OSEZ LA DIFFÉRENCE"**

Déposées en novembre 2012, à l'initiative de la Région Limousin, la marque partagée Limousin et sa signature « Osez la différence » répondent à trois objectifs : redynamiser l'image de la région, la positionner de manière offensive sur le marché économique et fédérer ses acteurs autour de valeurs communes. Cette marque et sa signature sont, à ce jour, utilisées par 350 adhérents publics et privés (entreprises, collectivités, associations, acteurs du tourisme, etc.).

L'adhésion à la marque, qui n'est soumise à aucune cotisation, repose sur la signature d'un contrat de licence avec la Région Limousin, qui en est propriétaire et assure à ce titre la prise en charge financière et technique de toutes les actions afférentes. D'une durée de 3 ans, elle permet au signataire d'utiliser la marque pour l'ensemble de ses opérations de communication présentant un lien direct avec le territoire.

A l'heure où la Région Limousin est appelée à perdre sa réalité institutionnelle, l'adhésion de la Ville de Limoges à cette marque partagée présente un réel enjeu en matière de marketing territorial. Au-delà, elle permettra à la collectivité d'être partie prenante dans la mesure où une évolution de cette marque s'avèrerait nécessaire, aux côtés d'autres adhérents issus, dans leur grande majorité, du bassin économique de Limoges.

En conséquence, le Conseil municipal :

- donne son accord à l'adhésion de la Ville de Limoges à la marque partagée « Limousin, osez la différence »,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS
M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

MAISON DU LIMOUSIN - CONVENTION ET PARTICIPATION 2015

La Société d'Economie Mixte « Maison du Limousin », située 30, rue Caumartin à Paris, a pour principaux objectifs de communiquer sur le Limousin à travers les valeurs de la marque partagée, de promouvoir et de valoriser les atouts, les savoir-faire et les produits de la Région Limousin et de renforcer son attractivité auprès des porteurs de projets.

Le budget prévisionnel présenté par cette structure, pour l'année 2015, s'établit à 558.160 €.

Pour cet exercice, la « Maison du Limousin » souhaite poursuivre ses missions de marketing territorial avec, notamment, la diffusion d'informations touristiques, culturelles ou économiques, l'organisation d'événementiels et d'opérations de communication et la mise en réseau des acteurs de la collectivité avec des acteurs externes au territoire.

La Ville de Limoges souhaite, par ailleurs, qu'en préalable à la poursuite de son engagement financier sur les exercices à venir, soit engagée, courant 2015, une réflexion sur l'évolution nécessaire de la SEM Maison du Limousin et de ses missions, dans la perspective de la réforme territoriale et de la nouvelle délimitation des régions.

La participation sollicitée auprès de la Ville, pour l'année 2015, s'élève à 35.412 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 35.412 € à la SEM « Maison du Limousin », pour l'année 2015,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OFFICE DE TOURISME DE LIMOGES - CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2016 - SUBVENTION 2015

L'Office de Tourisme de Limoges, qui exerce des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des différents partenaires du développement touristique local, a défini, en lien avec la Ville de Limoges, les trois axes de travail prioritaire suivants pour l'année 2015 :

- la structuration de l'Office de Tourisme,
- la promotion de la destination,
- le développement commercial.

Le budget prévisionnel présenté à ce titre pour l'année 2015 s'établit à 1.199.450 €, en hausse de 4,3 % par rapport au budget 2014.

La subvention sollicitée auprès de la Ville est de 815.350 €, comprenant, notamment, le reversement de la taxe de séjour à hauteur de 180.000 €.

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention de 815.350 € pour l'année 2015,
- autorise le Maire à signer une convention d'objectifs, à intervenir dans ce cadre avec l'Office de Tourisme pour les années 2015 et 2016, précisant, par ailleurs, les conditions de coopération avec le service municipal « Ville d'Art et d'Histoire »,
- autorise, par ailleurs, le versement, dès janvier 2016, d'acomptes au titre de la subvention 2016, dans la limite de 1/12^{ème} par mois du montant de la subvention de fonctionnement allouée en 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONCERT DES CITÉS UNIES 2015

Dans le cadre de la prochaine édition du concert des Cités Unies, un orchestre éphémère associant des musiciens du conservatoire de Limoges et des villes jumelles de Charlotte aux Etats-Unis, Pilsen en République Tchèque, Seto au Japon, Fürth en Allemagne et Grodno en Biélorussie se produira le 2 décembre 2015 à l'Opéra-Théâtre de Limoges, pour offrir au public un programme musical en accès gratuit autour du thème « La musique de ballet », réunissant des œuvres représentatives de l'identité culturelle de chaque pays.

Une seconde représentation pourrait également être organisée dans une autre salle de la région.

Les déplacements des musiciens à Limoges seront pris en charge par les villes jumelles. Leur hébergement sera assuré par les familles des élèves du conservatoire.

Restera à la charge de la Ville de Limoges une dépense d'environ 8.000 € pour la communication autour de l'évènement, divers frais d'accueil ainsi que les coûts directement liés au concert (droits SACEM, enregistrement de CD).

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de l'édition 2015 du Concert des Cités Unies,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet, ainsi que les contrats à intervenir pour le recours à des prestations externes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENTS CULTURELS - PARTENARIATS,
MANIFESTATIONS, EXPOSITIONS - CHARTE "PASSERELLE
CULTURELLE" - ACHAT D'OUVRAGES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- MARCHÉS**

**CHARTRE "PASSERELLE CULTURELLE" - INTÉGRATION D'UN ORGANISME
RELAIS AU DISPOSITIF**

Le dispositif « Passerelle Culturelle », mis en place à Limoges le 1^{er} juin 2004, avec l'objectif de favoriser l'accès à l'offre culturelle des publics les plus démunis, associe, à cet effet, différentes structures culturelles et des organismes relais intervenant dans le domaine de l'insertion.

Le Conseil municipal donne son accord à l'adhésion à ce dispositif de l'association GEM Limousin TLCA (Groupe d'Entraide Mutuelle), qui accompagne des personnes atteintes de lésions cérébrales acquises, via, notamment l'insertion à la vie sociale par le biais de la culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'OUVRAGES AUPRÈS D'ASSOCIATIONS CULTURELLES

La Ville acquiert, chaque année, auprès de l'association Archéologie en Limousin, des ouvrages scientifiques portant sur le patrimoine archéologique de la région. Ceux-ci sont notamment mis à disposition du public à la Bibliothèque francophone multimédia et adressés aux services ayant un lien avec l'histoire.

Pour l'année 2015, il est proposé que la Ville procède à l'acquisition, auprès de l'association précitée, de 16 exemplaires du tome 34 de l'ouvrage « Travaux d'Archéologie Limousine », au prix unitaire de 31 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'achat de ces ouvrages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

JOURNÉE URBAINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Une étude de la fréquentation de la « Journée Urbaine », organisée depuis plusieurs années par la Ville, le premier week-end du mois de juillet, a montré que les jeunes des quartiers périphériques se sont appropriés cette manifestation, dédiée aux musiques actuelles.

Au titre de son action de mécénat culturel « actions dans les quartiers et renouvellement urbain », la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite poursuivre son soutien en direction de la musique urbaine, et plus particulièrement, de la manifestation précitée.

Aussi, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'organisation de l'édition 2015 de la « Journée Urbaine »,
- à signer la convention à intervenir à cet effet, ainsi que tout document s'avérant nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE DES STAGES ET ATELIERS - SAISON 2015 - 2016

Afin de proposer une offre variée d'activités aux adhérents des Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2015-2016, la Ville fera, notamment, appel aux artistes, associations et organismes suivants :

- * Association « L'œil écoute », pour des stages photo numérique et argentique,
- * Compagnie Caïman – Teresa Salerno, pour des stages de danse contemporaine,
- * Association Encrier, pour des stages d'écriture spontanée et un marathon d'écriture,
- * Lionel Schewzuck, pour des stages de sculpture sur bois et sur pierre,
- * Aurélie Dutheil, pour des stages d'initiation à la danse country,
- * SARL coopérative « Maison de l'émail », pour des stages d'émail,
- * Les enfants terribles – Les saltimbanques, pour des stages pour les enfants autour des arts du cirque,
- * Association de regroupement des cultures musicales, pour l'organisation d'un stage de danse orientale pour enfants,
- * David Evans, pour l'animation d'un masterclass de guitare,
- * Olivier Gaussem, pour l'animation d'un stage de lutherie,
- * Association Art Libre, pour des ateliers de dessin pour adultes,
- * Association Découverte Atmosphère et Espace (A.D.A.E.S), pour des ateliers d'astronomie pour enfants et adultes,
- * Association de Viet Taï Chi du Limousin, pour des ateliers de viet taï chi et qi gong pour adultes,
- * Association Droujba, pour des ateliers de russe,
- * Association Jonathan, pour des ateliers « yoga », « sophrologie », « méditation »,
- * Association Limousin Chine, pour des stages de calligraphie chinoise,
- * Association Sports et Loisirs en Limousin – S2L, pour l'organisation d'ateliers « self défense »,
- * Centre de formation de la langue des signes en Limousin, pour un atelier d'initiation à la langue des signes,

- * COREG EPGV, pour un atelier « corps et mémoire » et un atelier « équilibre », destinés aux seniors,
- * Fit and Dance, pour des ateliers de « zumba fitness » et « pilates »,
- * Institut d'études occitanes du Limousin, pour des ateliers d'occitan,
- * Maxime Caillon, pour des ateliers d'occitan,
- * La Compagnie Grise, pour des ateliers de jeux de rôle et de stratégie,
- * La Retraite Sportive, pour des ateliers de gymnastique pour seniors,
- * L'avenir de Beaubreuil, pour un atelier de gymnastique d'entretien pour adultes,
- * Le Septain, pour un atelier de reliure,
- * Kendo Iaido Limoges Etudiants Clubs – KILEC, pour des ateliers de iaido,
- * New Scrap 87, pour un atelier de carterie,
- * Association Les Passeurs d'Histoires, pour des stages pour adultes sur l'art de conter,
- * L'Office de Tourisme de Limoges, pour l'organisation d'ateliers « Histoire, patrimoine et urbanisme »,

Des stages seront, par ailleurs, proposés à l'occasion de la venue de certaines compagnies dans le cadre de la programmation spectacles des Centres Culturels Municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et les artistes, associations ou organismes concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE
DE DIVERSES MANIFESTATIONS - SAISON 2014 - 2015**

Diverses structures et associations ont sollicité de la Ville la mise à disposition de la salle de spectacle et de matériels du Centre Culturel Municipal John Lennon pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la saison 2014/2015.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et les contrats à intervenir à cet effet entre la Ville et les partenaires concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - EMPRUNT DE L'EXPOSITION "ANDRÉ
MAZEYRIE"**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- une convention et un contrat de prêt avec la Ville de Tulle pour le prêt, à titre gratuit, à la Ville de Limoges, d'une exposition itinérante intitulée « André Mazeyrie, Carnet d'un médecin dans la guerre 1914/1918 » et de deux dessins originaux d'André Mazeyrie, qui seront présentés dans la salle pédagogique du Musée de la Résistance, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015,
- un contrat avec le Centre Hospitalier de Tulle et une convention avec un collectionneur privé pour le prêt à titre gracieux, à la Ville de Limoges, de différents objets qui seront également présentés à cette occasion.

Cette exposition, destinée plus particulièrement au jeune public, sera accessible gratuitement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (MGEN -
SECTION LOCALE DE LA HAUTE-VIENNE)**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) - section locale de la Haute-Vienne, définissant, pour les années 2015 et 2016, les modalités de mise en œuvre d'un partenariat visant à promouvoir les activités du Musée des Beaux-Arts de Limoges auprès des adhérents de cet organisme et permettant à ces derniers de bénéficier de tarifs réduits pour certaines visites guidées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRA-THÉÂTRE - CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ETUDE SUPÉRIEURE MUSIQUE ET DANSE POUR L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS STAGIAIRES

Parallèlement à sa politique artistique et culturelle, l'Opéra-Théâtre de Limoges a pour mission de développer, en collaboration avec les établissements d'enseignement artistiques spécialisés, des parcours de formation ou des projets spécifiques, en proposant, notamment, des éclairages particuliers sur les productions programmées ou sur la pratique des métiers artistiques.

Par ailleurs, une des missions assignées à l'Orchestre de Limoges et du Limousin consiste en l'accompagnement des jeunes musiciens en voie de professionnalisation.

Afin de répondre à ces différents objectifs, l'Opéra-Théâtre a conclu, depuis 2012, un partenariat avec le Centre d'Etude Supérieure Musique et Danse (CESMD) de Poitou-Charentes, organisme de formation aux métiers d'enseignant et d'interprète.

Ce partenariat a permis d'accueillir en stage, durant ces trois dernières années, une dizaine d'étudiants musiciens au sein de l'Orchestre de Limoges et du Limousin.

La convention intervenue à cet effet arrivant à échéance, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec le CESMD, une nouvelle convention, afin de poursuivre, pour les trois prochaines années, ce travail de formation et d'insertion professionnelle.

Aux termes de cette convention, l'Opéra-Théâtre s'engagera à recevoir, en moyenne, un stagiaire par production lyrique et symphonique, sous condition de réussite à une audition préalable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - RÉALISATION D'UNE
EXPOSITION ET ORGANISATION D'UN COLLOQUE AUTOUR DE SONY
LABOU TANSI - CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'EXPOSITION -
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNRS**

A l'occasion du vingtième anniversaire de la disparition de Sony Labou Tansi, une exposition autour de cet écrivain et homme de théâtre congolais sera présentée dans le hall de la bibliothèque francophone multimédia, du 19 septembre au 14 novembre prochains, pendant le Festival des Francophonies.

Plusieurs structures, implantées en Belgique, en Afrique et aux Antilles, ont manifesté le souhait d'accueillir cette exposition dans leurs locaux. Ainsi, l'Institut français de Brazzaville la présentera dans une version scénarisée, du 8 mai au 15 juin 2015, et l'ONG belge Culture-Education-Coopération en présentera une version allégée, pendant l'été, lors du congrès mondial des professeurs de français.

Une journée d'études sera, par ailleurs, organisée à Limoges le 25 septembre prochain, en collaboration avec l'Institut des Textes et Manuscrits Modernes, le laboratoire du CNRS spécialiste de Sony Labou Tansi.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC du Limousin, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de toute autre structure pour l'organisation, à Limoges, de l'exposition susvisée, dont le budget prévisionnel est estimé à 30.180 €,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures intéressées pour la mise à disposition de cette exposition et fixe les tarifs correspondants comme suit :
 - 4.000 € H.T. pour l'exposition en totalité avec la scénographie,
 - 2.000 € H.T. pour une présentation de l'exposition sous forme d'affiches,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Institut des Textes et Manuscrits Modernes – CNRS pour l'organisation de la journée d'études du 25 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

L'Institut National de l'Audiovisuel (INA) a proposé à plusieurs grandes bibliothèques en région de devenir un lieu de consultation de ses archives.

En vue de permettre la mise en place de ce service, dès septembre 2015, à la Bibliothèque francophone multimédia, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'INA, aux termes de laquelle :

- l'INA s'engagera à installer deux postes multimédia de consultation et à mettre à disposition le matériel de communication nécessaire,
- la Ville s'engagera à assurer une surveillance des matériels, à informer et accompagner les usagers qui utiliseront les postes dédiés et à veiller à ce qu'aucune reproduction d'un document de la base de données ne soit effectuée.

Les usagers de la Bfm pourront ainsi avoir accès à environ 5.000.000 d'heures de documents radio et télévision, 120 chaînes de radio et télévisions captées en continu, aux archives de 11.000 sites web français du domaine des médias et à une sélection de films issus du catalogue du centre national de la cinématographie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE PORTIQUES ANTIVOL, D'AUTOMATES DE PRÊTS ET
CONSOMMABLES POUR ÉQUIPER LES DOCUMENTS CONTRE LE VOL -
ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

Dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque du Val de l'Aurence, prévue courant mai 2015, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture de portiques antivol, d'automates de prêts et de consommables permettant d'équiper les documents contre le vol, dont certains de ces consommables pourront également être utilisés pour l'ensemble du réseau des Bfm du territoire de Limoges.

La commission d'appel d'offres, réunie les 23 février et 9 avril 2015, a attribué :

- à la société Biblioteca France, pour une durée allant jusqu'à la deuxième date anniversaire de l'admission des équipements :
 - le lot n°1 « portiques antivol », pour un montant global et forfaitaire de 18.383,50 € H.T.,
 - le lot n°2 « automates de prêts / retour des documents », pour des quantités comprises entre un minimum de 3 et un maximum de 4 appareils,
- à la société 3M France, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, le lot n°3 « Fourniture d'équipements antivol », sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 20.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés précitées ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2014-2015

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles, afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2014/2015 :

I- Concerts « Résistance et Liberté » :

Un intervenant professionnel de la mise en scène et de l'art dramatique a été sollicité afin d'apporter son expérience aux élèves chanteurs des ensembles vocaux du conservatoire pour la réalisation d'un travail croisé autour des arts de la scène, portant sur la thématique « Résistance et Libertés ».

Trois concerts seront organisés en partenariat avec l'association Kaléis, les 18 et 19 mai à l'auditorium du Conservatoire et le 20 mai 2015 à l'espace CITE. Deux d'entre eux seront donnés au profit des associations caritatives « Un enfant, un cartable » et « M'akako ».

II- Déambulation musicale « Invitation au voyage » - Partenariat avec la SCNF :

Un travail a été réalisé en transversalité au sein des classes du conservatoire autour du thème du voyage, dont l'aboutissement réunira près de 250 élèves musiciens et chanteurs, les 30 et 31 mai prochains, lors d'une déambulation musicale organisée à la gare des Bénédictins et dans ses abords immédiats.

Le Buffet de Limoges, restaurant de la gare, apportera également son soutien matériel pour l'organisation de cette manifestation.

III- Partenariat avec l'EHPAD de Pierre-Buffière pour l'organisation d'un spectacle :

Une classe d'élèves de chant choral animera un spectacle, le 29 mai prochain, à la résidence « Adeline », EHPAD de Pierre-Buffière.

IV- Partenariat avec l'association Limoges Commerces :

A l'occasion de la manifestation « Danse avec Limoges », proposée par l'association « Limoges commerces » le 23 mai 2015, le département danse du Conservatoire présentera deux groupes d'élèves, l'un classique, l'autre contemporain, sur une scène installée place Saint-Michel.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la mise en œuvre de ces projets d'animation culturelle,
- autorise le Maire à signer les conventions et contrats ainsi que tout document à intervenir pour l'organisation de ces manifestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter les démarches des familles, il leur sera proposé, dès la prochaine rentrée scolaire, la possibilité de procéder, sur Internet, aux modalités d'inscription au conservatoire de Limoges.

La carte spécifique de la bibliothèque du conservatoire sera, par ailleurs, supprimée, l'emprunteur devant désormais être muni de la carte de la Bfm.

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur du conservatoire de Limoges prenant en compte ces modalités, dont les dispositions prendront effet à compter de l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - AVENANTS AUX
MARCHÉS - CONCESSION D'EXPLOITATION D'UNE BRASSERIE
ET D'UN DÉBIT DE BOISSONS**

**AVENANT N° 5 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PARC MUNICIPAL
DES SPORTS DE BEAUBLANC DE LIMOGES - RESTRUCTURATION DU STADE
D'HONNEUR**

Dans le cadre de la restructuration du Stade d'Honneur de Beaublanc, la Ville a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec la SARL ATELIER D'ARCHITECTURES FERRET, mandataire du groupement d'entreprises composé des sociétés SARL OX ARCHITECTURE, RFR INGENIERIE BMBH, GINGER SECHAUD BOSSUYT, SARL ORFEA, SARL DEBARRE DUPLANTIERS ASSOCIES, SARL JP DELOMENIE et FRANCK BOUTTE CONSULTANTS.

Suite à un changement de statuts, les droits et obligations de la société GINGER SECHAUD BOSSUYT ont été transférés à la société GRONTMIJ, aux termes d'un avenant en date du 24 juillet 2013.

Le bureau d'étude RFR n'étant plus en mesure d'honorer ses obligations, suite à sa mise en liquidation, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un nouvel avenant au marché de maîtrise d'œuvre précité, transférant à la société GRONTMIJ les missions de ce bureau d'étude restant à accomplir ainsi que les honoraires correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ "PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC
- RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR - CONTRÔLE TECHNIQUE"**

Dans le cadre de l'opération de restructuration du Stade d'Honneur de Beaublanc, un marché a été conclu avec la société BUREAU VERITAS pour la réalisation de prestations de contrôle technique du chantier, pour un montant global de 357.250 € H.T.

Des contrôles supplémentaires, consécutifs à la nécessité de reprendre les bétons, s'avèrent nécessaires, s'agissant des solutions techniques à mettre en œuvre, de même qu'un avis sur la solidité d'un étaielement provisoire.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 9 avril 2015, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir au marché précité, afin de prendre en compte ces nouvelles prestations, qui induisent une augmentation du montant du marché, à hauteur de 35.825 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - CONCESSION
D'OCCUPATION EN VUE DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION D'UN
DÉBIT DE BOISSONS ET D'UNE BRASSERIE - AVENANT N° 3**

Afin d'assurer la continuité d'un point de restauration sur le site du Parc municipal des Sports de Beaublanc, le Conseil municipal :

- autorise la prorogation, jusqu'au 31 août 2016, de la convention d'occupation conclue avec M. DUMEYLET pour l'exploitation d'un débit de boissons et d'une brasserie dans l'enceinte de cet équipement sportif,
- habilite le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATIONS SPORTIVES - PATRIMOINE SPORTIF MUNICIPAL

2ÈME OPEN DE TENNIS WTA DE LIMOGES EN NOVEMBRE 2015 AU PALAIS DES SPORTS DE BEAUBLANC

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Limoges accueillera, du 9 au 15 novembre prochains, une nouvelle édition de l'Open de Tennis féminin WTA.

Comme pour l'édition 2014 de cette manifestation, qui fut un succès, avec la venue à Beaublanc de 12.000 spectateurs, l'organisation de cet évènement sera portée par la Ligue de Tennis du Limousin, en partenariat avec la Ville de Limoges, la Ligue du Limousin s'appuyant notamment sur le savoir-faire de la société Sport Plus Conseil pour préparer ce tournoi et solliciter des partenariats privés.

Les qualifications, ainsi que des entraînements durant la semaine du tableau final, se dérouleront au Country Club de Couzeix.

La Ville apportera son soutien matériel et financier, notamment par la mise à disposition du Palais des Sports de Beaublanc et de locaux réceptifs, la réalisation de prestations techniques, la prise en charge de la location d'un chapiteau et de son aménagement intérieur, ainsi que par l'attribution, à la Ligue de Tennis du Limousin, d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant de 228.000 €. Elle sollicitera également le soutien des autres collectivités pour le financement de cet évènement international, qui contribuera à mettre en valeur l'agglomération, le département et la région.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à ces modalités,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ligue de Tennis du Limousin en vue de l'organisation de cette manifestation, ainsi que les contrats susceptibles d'être conclus avec divers partenaires afin d'en assurer la promotion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRATION "SPORT POUR TOUS" - FESTIVAL DES SPORTS DE SAINT-LAZARE - DIMANCHE 28 JUIN 2015

Le 28 juin prochain, la Ville organisera, au pôle sportif de Saint-Lazare, une nouvelle manifestation intitulée le « Festival des Sports de Saint-Lazare », visant, notamment, à promouvoir la pratique de différentes disciplines auprès d'un public familial.

Dans le cadre de cette manifestation, des ateliers sportifs seront proposés, gratuitement, à tout participant de plus de 4 ans et des stands seront installés afin de promouvoir les activités physiques.

Les activités retenues sont, notamment, les suivantes : tennis, rugby, football, basketball, golf, parcours aquatique ou natation, plongée, baseball, biathlon (VTT / tir à l'arc), athlétisme, jeu d'orientation, grimpe d'arbre, slackline, disc-golf, cross day (fitness), atelier équilibre/santé, capoeira, danse country, hockey sur gazon.

Les ateliers seront encadrés par des éducateurs sportifs de la direction des sports, en collaboration avec le mouvement sportif.

Une convention sera également établie avec un organisme agréé pour assurer le secours aux personnes.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de cette manifestation, dont le coût pour la Ville est évalué à 6.000 €,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville et les associations sportives concernées ainsi que tout document nécessaires aux fins envisagées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE SPORTIF MUNICIPAL

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges met à disposition des associations et organismes locaux les équipements sportifs dont elle est propriétaire. Les utilisateurs peuvent bénéficier de créneaux d'entraînement ainsi que de plages horaires pour leurs stages, rencontres sportives, compétitions...

Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit pour les associations et organismes participant à des missions de service public, les utilisateurs étant cependant tenus de souscrire des polices d'assurance pour couvrir leur responsabilité civile du fait de leurs activités et de leur présence dans les équipements.

Il y a lieu d'intégrer à la liste des équipements concernés le terrain d'initiation au trial situé au Mas Loge à Landouge.

En conséquence, le Conseil municipal :

- donne son accord à l'actualisation comme suit, de la liste des équipements sportifs pouvant être mis à la disposition, à titre gratuit, des associations et organismes locaux, selon les conditions définies ci-dessus :

TERRAINS	GYMNASES
Parc des Sports de Beaublanc	Salle Municipale des Sœurs de la Rivière
Terrain de La Bastide	Raynaud
Terrains de Landouge	Calmette
Terrains de l'Auzette	Bellevue
Centre Sportif Municipal de Saint-Lazare	La Bastide
Terrains du Val de l'Aurence	Jean Macé
Terrain du Vignal	Léon Blum
Terrain des Rochilloux	Les Casseaux
Terrain des Montarauds	Jean Le Bail
Terrain de Montjovis	Sainte-Claire
Terrain du Roussillon	La Brégère
Terrains de Beaune-les-Mines	Les Portes-Ferrées
Terrains du Puy Las Rodas	Petit-Beaubreuil
Complexe sportif de La Basse	Haut-Beaubreuil
Terrains de La Déliade	Landouge
Skate-park du Bas-Fargeas	Faugeras
Piste de bicross de L'Aurence	Beaune-les-Mines
Piste de bicross des Rochilloux	Les Clauds
Mur d'escalade des bords de Vienne	Descartes
Terrains de Buxerolles	Chantelauve
Stade d'athlétisme de Beaublanc	Dojo municipal et salle d'escrime
Terrain d'initiation au trial du Mas Loge	Stand de tir de Beaune-les-Mines
	Palais des Sports de Beaublanc
	Gymnase Grellet
	Gymnase de Buxerolles
	Dojo avenue Locarno
	Salle d'haltérophilie avenue Locarno
Base Nautique Municipale	

PISCINES	GOLF MUNICIPAL
Beublauc Saint-Lazare Casseaux Beaubreuil	Saint-Lazare

- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents utilisateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉMATORIUM DE LA VILLE DE LIMOGES - CONVENTION AVEC ORTHOMETALS FRANCE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'entreprise spécialisée ORTHOMETALS France lui confiant, dans le cadre d'une démarche de développement durable et le respect des règles d'éthique, le recyclage de résidus métalliques issus des crémations.

Une partie des recettes de valorisation sera reversée à la Ville, qui l'utilisera pour le financement des crémations des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EAU - REQUALIFICATION DU PLAN D'EAU D'UZURAT - CONVENTIONS DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS - FOURNITURE DE GAZ CARBONIQUE LIQUÉFIÉ ET DE CHAUX HYDRATÉE

RESTAURATION ET REQUALIFICATION DU PLAN D'EAU D'UZURAT

Aménagé à la fin des années 70, le plan d'eau d'Uzurat est devenu un site très apprécié, en raison, notamment, de sa situation en entrée de ville et de sa proximité avec plusieurs espaces verts tels que le bois de La Bastide, le parc du Moulin Pinard et le parc de l'Aurence, propices à la promenade et aux activités sportives et de loisirs.

La Ville envisage de procéder à la restauration et à la requalification de ce plan d'eau, dans le cadre d'un programme pluriannuel visant, à terme, à transformer celui-ci en enclos piscicole pour le développement d'une activité de loisirs autour de la pêche, accessible aux personnes handicapées.

Cependant, en raison de la présence importante de plantes envahissantes, il s'avère nécessaire, au préalable, d'organiser la vidange de ce plan d'eau.

Le Conseil municipal :

- autorise la vidange du plan d'eau d'Uzurat,
- autorise le Maire à solliciter les autorisations administratives nécessaires, notamment celles rendues obligatoires par le Code de l'Environnement,
- approuve, par ailleurs, le projet pluriannuel de requalification qui a été établi, décide d'engager les études détaillées correspondantes et de solliciter, auprès des partenaires, la prise en compte de cette opération dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Aurence-Auzette conclu entre Limoges Métropole, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Limousin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA SOCIÉTÉ
LAROCHE AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES
MÉTROPOLE**

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, Limoges Métropole et la société LAROCHE pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de son site de réparation et d'entretien de matériels divers électriques, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA SOCIÉTÉ DISA AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir, pour une durée de cinq ans, entre la Ville, Limoges Métropole et la société D.I.S.A., sise 63-64 avenue du Général Martial Valin, pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de son site d'impression de supports de la communication graphique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ CARBONIQUE
LIQUÉFIÉ POUR LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA
VILLE DE LIMOGES**

Un marché à bons de commande a été conclu avec la société MESSER FRANCE SAS, en vue de la fourniture de gaz carbonique liquéfié pour la station de production d'eau potable, pour une quantité annuelle comprise entre un minimum de 500 tonnes et un maximum de 2.000 tonnes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte de nouvelles modalités de réapprovisionnement et actualisant, en conséquence, diverses dispositions relatives, notamment, à l'émission des bons de commandes et aux délais d'exécution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CHAUX HYDRATÉE POUR LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LIMOGES

Un marché à bons de commande a été conclu avec la société LHOIST FRANCE OUEST, en vue de la fourniture de chaux hydratée pour la station de production d'eau potable, pour une quantité annuelle comprise entre un minimum de 500 tonnes et un maximum de 2.000 tonnes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prenant en compte de nouvelles modalités de réapprovisionnement et actualisant en conséquence diverses dispositions relatives, notamment, à l'exécution des bons de commande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE FOURNITURE DE CHALEUR ENTRE LA CENTRALE
ENERGIE DÉCHETS DE LIMOGES MÉTROPOLÉ ET LE RÉSEAU DE CHALEUR
DE BEAUBREUIL - AVENANT N°1**

La Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole fournit en chaleur la chaufferie centrale municipale de Beaubreuil, qui alimente en chauffage et eau chaude sanitaire le quartier de Beaubreuil, le parc technologique ESTER et l'Aquapolis.

Une convention a été signée le 31 octobre 2008 entre la Ville et Limoges Métropole, afin de fixer les conditions techniques et économiques correspondantes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à cette convention, prenant en compte un nouvel indice pour la révision du prix de la fourniture de chaleur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DANS LE PATRIMOINE BÂTI - AVENANTS AUX MARCHÉS - CONVENTION AVEC L'UGAP

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA CRÈCHE JOLIOT CURIE - AVENANTS N° 1 - LOT 3 : "OSSATURE BOIS BARDAGE BOIS" - LOT 8 : "ÉLECTRICITÉ" - LOT 9 : "REVÊTEMENTS DE SOL FAÏENCE"

La Ville a conclu plusieurs marchés pour l'extension et la restructuration de la crèche Joliot Curie.

Divers travaux modificatifs ainsi que des adaptations techniques s'avèrent nécessaires à la bonne conduite de cette opération, induisant, comme suit, une plus value d'un montant de :

- 1.379,82 € H.T. pour le marché conclu avec la société MATHIS ET DANEDE pour la réalisation du lot n°3 « Ossature bois bardage bois »,
- 5.362,13 € H.T. pour le marché conclu avec la société ELIADE pour la réalisation du lot n°8 « Electricité »,
- 1.645,35 € H.T. pour le marché conclu avec la société TEKNISOLS pour la réalisation du lot n°9 « Revêtement de sols faïence ».

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 30 mars 2015, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir aux marchés précités, afin de prendre en compte ces modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION AVEC L'UGAP POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS

Depuis 2004, le secteur de l'électricité est ouvert à la concurrence pour l'ensemble des consommateurs professionnels, permettant ainsi aux acheteurs publics de mettre en concurrence les différents fournisseurs d'électricité.

Par ailleurs, en application de la loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, les tarifs réglementés de vente pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVa disparaîtront au 31 décembre 2015, imposant ainsi aux pouvoirs adjudicateurs de procéder à leur achat d'électricité en application du code des marchés publics.

Aussi, en vue de la fourniture d'électricité et de services associés pour les sites de la Ville de Limoges et de ses établissements publics dont la puissance est supérieure à 36 kVa, le Conseil municipal :

- compte tenu des enjeux économiques liés à l'achat d'énergie, décide le recours au dispositif d'achat groupé proposé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), qui présente l'intérêt de fédérer de nombreuses personnes publiques permettant de présenter de très grands volumes et de dynamiser la concurrence entre les fournisseurs,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'UGAP pour la mise à disposition des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés souscrits par cette centrale d'achats, qui seront exécutés pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et sans engagement au-delà,
- autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution s'avérant nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS NUMÉRIQUES COULEUR POUR
LES GROUPES SCOLAIRES DE LA VILLE DE LIMOGES**

Le Conseil municipal décide le retrait de la délibération du 11 février 2015 autorisant la conclusion d'un marché pour la location et la maintenance de copieurs numériques pour les groupes scolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME - ESPACES VERTS - AVENANT ET ACCORDS-CADRES

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'une rampe d'accès extérieur répondant aux normes PMR, pour les établissements suivants :

- les écoles maternelles Jean Macé, Aristide Beslais et Jacques Brel,
- les écoles maternelles et élémentaires Léon Berland et Marcel Proust.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ARBRES DE
LA VILLE DE LIMOGES ET DE SON AGGLOMÉRATION**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a conclu un marché avec la société Des Racines Aux Branches pour la réalisation de prestations d'entretien des arbres.

Suite au changement de statuts de cette société, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché précité, transférant les droits et obligations correspondants à la SAS Des Racines Aux Branches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE MATÉRIEL HORTICOLE, PIÈCES DÉTACHÉES ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU PARC COMMUNAL - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES

La Ville de Limoges a lancé un appel d'offres ouvert en quatre lots en vue de la conclusion d'accords-cadres pour la fourniture de matériel horticole, de pièces détachées et de prestations d'entretien du parc communal.

La commission d'appel d'offres, réunie les 2 et 9 avril 2015, a attribué ces lots comme suit :

- Lot 1 - Fourniture de gros matériel horticole :

- ↳Moulinjeune SAS
- ↳Doussaud Equip Jardin
- ↳Bouchaud SAS
- ↳SA Espace Vert du Limousin

- Lot 2 - Fourniture de petit matériel horticole :

- ↳Moulinjeune SAS
- ↳Doussaud Equip Jardin
- ↳Bouchaud SAS
- ↳SA Espace Vert du Limousin

- Lot 3 -Fourniture de pièces détachées pour matériel horticole :

- ↳Moulinjeune SAS
- ↳Doussaud Equip Jardin
- ↳Bouchaud SAS
- ↳Avril Industrie
- ↳SA Espace Vert du Limousin

- Lot 4 - Réalisation de prestations d'entretien de matériel horticole :

- ↳Moulinjeune SAS
- ↳Doussaud Equip Jardin
- ↳SA Espace Vert du Limousin

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec les fournisseurs retenus, pour une durée de deux ans renouvelable une fois, ainsi que tout document afférent à la sous-traitance et toutes décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT CONTRAT D'OBJECTIFS TELIM. TV - GESTION
ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS - LOGICIEL DE GESTION
FINANCIÈRE - GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANT À UN
MARCHÉ**

**AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIF À LA
CHAÎNE DE TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE TELIM. TV**

Un contrat d'objectifs et de moyens, arrivant à échéance le 24 mai prochain, a été conclu entre la Ville de Limoges et la société Limousin TV concernant la chaîne de télévision numérique terrestre TELIM.TV.

Afin de permettre à la Ville d'évaluer le soutien qui pourra être apporté à cette société en 2016, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au contrat susvisé, prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2015 et prévoyant, par ailleurs, le versement, par la Ville, d'une contribution financière à hauteur de 3.900 € par mois à compter du 1^{er} juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MISE EN PLACE D'UNE GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE
LIMOGES, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la mise en place d'une gestion électronique de documents, en lien, notamment, avec leur système d'information de gestion financière et comptable et leur système d'archivage électronique communs.

Les prestations correspondantes seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ CONCERNANT LE PROJET DE REFONTE ET DE
MIGRATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION FINANCIÈRE ET
COMPTABLE VERS UNE SOLUTION MODULAIRE, INTEROPÉRABLE ET
ÉVOLUTIVE**

La Ville, en groupement de commandes avec Limoges Métropole, a conclu un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, pour la refonte et la migration du système d'information de gestion financière et comptable.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 9 avril 2015, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°2 à ce marché, prenant, notamment, en compte la mise en place d'un nouveau module pour la dématérialisation de documents budgétaires ainsi que la réduction de diverses prestations d'assistance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ